

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET :

ADHESION A
L'ASSOCIATION
ELU.ES CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES
(ECVF).

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Christophe PAQUIS, Sandie VESVRE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUIER, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Gérard MESLIN par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Malika DJERBOUA, Manuel ZACKLAD par Delphine PUIER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET,

SECRETAIRE : Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D123-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

CONSEIL MUNICIPAL 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION ELU.ES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ECVF).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, tous les 3 jours, une femme française meurt sous les coups de son compagnon.

CONSIDERANT que l'ECVF a pour objectif de sensibiliser le public à la lutte contre les violences faites aux femmes.

CONSIDERANT que l'adhésion à l'ECVF représente pour la Ville un coût annuel de 500 euros.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU les statuts ci-annexés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'association Elu.es contre les violences faites aux femmes (ECVF), sise Tour Mantoue, 9 Villa d'Este à Paris (75013).

ARTICLE 2 : DESIGNE Madame Madeline DA SILVA en tant que titulaire et Madame Irina schapira en tant que suppléante pour représenter la Ville au sein de l'association.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout document y afférent.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense sera prélevée au compte 6281 du budget principal de la Ville des Lilas pour les exercices 2017 et suivants.

ARTICLE 5 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal de la Ville des Lilas, à l'association et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 SEP. 2017**
- et de son affichage le **03 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D123-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D123-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

